

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le dix-huit mars deux mil vingt-quatre.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Elsa KLAUN, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

**Absents :** 0

**Excusés :**

**Nombre de présents :** 18

**Date de convocation :** 18 mars 2024

**Secrétaire de séance** François COLLADO

Nombres de membres :

En exercice : 18

Présents : 18

Votants : 18

**01 11 2024 Augmentation du prix des concessions du cimetière**

Madame Lacombe, 2<sup>ème</sup> adjoint explique que le prix de vente des concessions à 64 € le m<sup>2</sup> ne couvre pas les frais engendrés par les levées de corps et les mises en conformité pour les reprises d'emplacements de concessions en l'état d'abandon. Monsieur le maire propose d'augmenter le prix des concessions et le fixer à 113 € le m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau prix des concessions (cent treize euros le m<sup>2</sup>).

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance  
François COLLADO



Le Maire  
Patrice DELHEURE



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>*